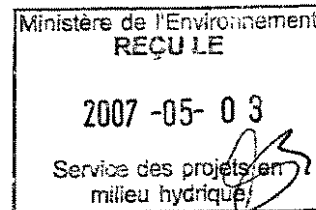

AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

1. *Ministère des Transports*

– *Direction de la Capitale-Nationale, 3 mai 2007, 2 pages.*

Direction de la Capitale-Nationale

Québec, le 3 mai 2007



Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Aménagement d'un terminal de traversiers au quai de
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
N/Réf. : X3 2240 N98

Monsieur,

Lors de la séance d'information publique tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le 25 avril dernier, certains intervenants ont soulevé des préoccupations concernant d'éventuels projets d'exploitation récréotouristique découlant de l'aménagement futur d'un terminal au quai de Saint-Laurent. Cette lettre a donc pour but de clarifier certains faits à ce sujet.

Afin de dissiper toute ambiguïté, le ministère des Transports du Québec (MTQ) désire confirmer officiellement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi qu'au BAPE que l'étude d'impact déposée n'a pas été réalisée dans l'optique d'utiliser le terminal projeté à des fins récréotouristiques. Également, soulignons qu'actuellement aucun projet d'exploitation récréotouristique n'a été proposé au MTQ, ni fait l'objet de discussions.

En fait, il convient de préciser que tout projet d'exploitation du terminal à des fins autres que de situations d'urgence afin d'assurer la mobilité des insulaires, nécessiterait un accord préalable conclu, à tout le moins, entre la municipalité de Saint-Laurent ou de la municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île-d'Orléans et le MTQ. Ceci pourrait impliquer qu'un projet puisse être soumis à une consultation publique où les promoteurs aient à évaluer les impacts et aient à proposer des mesures de mitigation privilégiées.


Aussi, dans l'état actuel des choses et dans l'optique où le projet serait réalisé, le MTQ confirme que le terminal sera conçu principalement afin d'exercer des activités de nature de sécurité civile supervisées par les autorités municipales et l'Organisation régionale de la sécurité civile en vue d'assurer la mobilité des personnes et des marchandises advenant une interruption de circulation sur le pont Taschereau (pont de l'Île).

En conclusion, mentionnons qu'éventuellement le ministère des Transports ne pourrait assurer que le terminal ne soit exploité à d'autres fins. Conséquemment, si un projet d'une nature autre devait nous être proposé, il devra être analysé en fonction de ses impacts, de ses contraintes et de ses bénéfices pour la collectivité.

Nous espérons que ces précisions sauront répondre aux interrogations qui pourraient survenir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Luc Bergeron, ing.

- c. c. MM. Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
- Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans
- M^{me} Hélène Chagnon, directrice régionale de la Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de Chaudières-Appalaches et du Nunavik
- MM. Denis Mainguy, directeur des services de génie, STQ
- Gilles Sawyer, chef du Service des projets, MTQ